

■ **Société Coopérative de producteurs de pommes de terre du Gros de Vaud**, à Bercher (FOSC du 11.12.2002, p. 15). Selon procès-verbal de son assemblée générale du 11 décembre 2002, contrat de fusion des 4 et 11 décembre 2002 et bilan au 30 juin 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 914 CO, par le fait que la Société d'agriculture de Moudon (S.A.M.), à Moudon, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 3461 du 03.04.2003
(00942748 / CH-550.0.173.570-6)